



BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
« Educateur sportif » mention Activités Équestres
- Apprentissage -



24 mois



Septembre 2024
à Juin 2026



Les Vaseix



Niveau 4

Principaux débouchés

Devenir éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur en centre équestre pour organiser et encadrer des activités équestres, de l'initiation au premier niveau de la compétition, avec l'une des options suivantes :

- Initiation poney, cheval (option A) ou,
- Approfondissement technique (option B) ou,
- Equitation d'extérieur (option C).

Objectifs visés et Évaluables

Encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public de tout niveau et dans tout établissement.

Participer au fonctionnement de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion. Participer à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations.

Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique. Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'une des trois options proposées. Conduire des séances et des cycles attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'une des trois options proposées.

Conditions du métier

Le titulaire du diplôme exerce son activité seul ou en équipe, en tant que salarié, travailleur indépendant ou dirigeant au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics.

Contact

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr

 Un parcours de formation individualisé

Les La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion



Public ciblé

Pour les jeunes :
• entre 18 et 29** ans,

*pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise équestre d'une durée permettant la complétude de la formation. Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST), - Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » de moins d'un an,

- Satisfaire au test « Maîtrise en extérieur et en terrain varié » et aux tests techniques dont les spécificités sont présentées dans le référentiel du diplôme disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033421361/>

Des dispenses et équivalences sont possibles. Elles sont indiquées en annexe du référentiel de diplôme.

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise et le centre de formation (850 h).

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé).

Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact ».

Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

« Art. D. 212-25.-Le brevet professionnel est obtenu par capitalisation de quatre unités définies par arrêté du ministre chargé de la jeunesse et des sports, dont : «-deux sont transversales (UC1 et UC2) quelle que soit la spécialité ; «-deux sont spécifiques à la mention, l'une d'entre elles étant spécifique à une éventuelle option. »

Modalités pédagogiques

• Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre de formation.

• En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, étude de cas).

Le BP JEPS est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC professionnelles	Capacités intermédiaires
UC1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	OI 1.1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle OI 1.2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté OI 1.3 - Contribuer au fonctionnement d'une structure
UC2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	OI 2.1 - Concevoir un projet d'animation OI 2.2 - Conduire un projet d'animation OI 2.3 - Evaluer un projet d'animation
UC3 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres	OI 3.1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3.2 - Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3.3 - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UC4 - Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option choisie (A, B ou C)	OI 4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option OI 4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option OI 4.2 - Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option

Contenus principaux de la formation

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Diplômant	4	28573	Ministère des Sports et des jeux Olympique et Paralympiques	19/11/2016

Modalités d'évaluation

Les UC1 et UC2 sont évaluées grâce à une production écrite, une soutenance orale et un projet d'animation réalisé au sein de la structure d'apprentissage. L'évaluation de l'UC3 s'appuie sur la production d'un dossier pédagogique (soutenu à l'oral) présentant la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de plusieurs progressions pédagogiques avec des publics de caractéristiques différentes et une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'enseignement suivie d'un entretien oral. La certification de l'UC4 valide des compétences techniques et pédagogiques renforcées dans l'option choisie (A, B ou C).

Le diplôme est délivré dès la validation des 4 Unités Capitalisables.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP 28573BC01 à RNCP 28573BC04.

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 5 (DE JEPS) ou de niveau 4 (BP REH).

Rémunération et financements

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend.

Chiffres clés

Taux (sessions 2021 à 2023 tous sites confondus dispensant la formation)			Taux (session 2023 tous sites confondus dispensant la formation)			
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
90 %	60 %	88 %	100 %	43 %	4 %	12 %

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix
87430 Verneuil/Vienne
05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Murielle LE ROUX-GATEAU
Tél : 07.85.24.02.26
Mail : murielle.le-roux-gateau@educagri.fr

Coordonnatrice de la formation BP JEPS :

Aude-Lyne LE GALL
Tél : 05.55.48.44.30—Mail : aude-lyne.le-gall@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05 55 48 44 30—Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30
Mail : charlene.leroy@educagri.fr